

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Mme Anne-Marie THOMAS-BLONDEL
67 bd Exelmans
75016 PARIS

Sérignan, le 13 octobre 2020

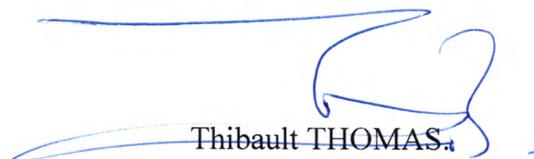
L.R.A.R. (1A 166 259 1873 6)

Chère Maman,

A l'issue de l'AGO du 05 octobre 2020, je te prie de bien vouloir trouver ci-joint pour dossier :

- copie feuille de présence
- copie procès-verbal des délibérations
- copie suivi AG

Sois assurée, Chère Maman, de toute mon affection.


Thibault THOMAS

MICHELTHOMAS
Société civile immobilière au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 OCTOBRE 2020

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Parts	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. DIDIER THOMAS 33 AVENUE DU LOUVRE, 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	PRESENT
2	M. THIBAUT THOMAS 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN, 34410 SERIGNAN	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	PRESENT
3	M. ERIC THOMAS 2 PLACE ROYALE 78000 VERSAILLES	Pleine propriété : 376 parts Nue-propriété : 124 parts	376	PRESENT
4	Mme ANNE MARIE THOMAS BLONDEL 67 BOULEVARD EXELMANS, 75016 PARIS	Usufruit : 372 parts	372	ABSENTE
	Totaux =====	1500	1500	=====

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés aucun pouvoir, arrêtée à trois associés présents ou représentés possédant ensemble 1128 droits sociaux.


Le président

MICHEL THOMAS
Société civile Immobilière
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16ième
R.C.S PARIS D 378 798 995

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 OCTOBRE 2020

L'an 2020,

Le 5 octobre,

A 10 heures 13,

Les associés de la société MICHEL THOMAS, société civile Immobilière au capital de 7 622,45 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle exclusivement par visioconférence via le logiciel Blizz sur convocation du gérant faite par lettre recommandée en date du 24 septembre 2020 à chaque associé.

Il est établi un état de présence par tchat des personnes connectées auquel sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Total des parts présentes ou représentées : 1128 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Les associés présents ou représentés détenant plus de la moitié du capital social, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault THOMAS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- les pouvoirs des associés représentés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 1128 contre : 0 ; abstention : 0



DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 593 973,44 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	593 973,44 euros
Attribué aux associés à concurrence de au prorata de leurs droits dans le capital	593 973,44 euros
Anne-Marie THOMAS-BLONDEL	147 602,39 euros
Eric THOMAS	148 790,35 euros
Didier THOMAS	148 790,35 euros
Thibault THOMAS	148 790,35 euros

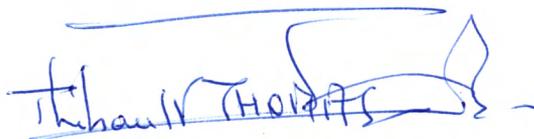
Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution mise aux voix.

Nombre de voix pour : 1128; contre 0; abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h08.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



Thibault THOMAS

ASSOCIES PRESENTS

DT_blizz

Présent

11/20

Th. THOMAS

Présent à AGO du 05/10/20

11/20

Eric

Présent

11/20

Eric

Présent

11/20

Th. THOMAS

Mme A-M THOMAS-BLONDEL

absente à cette AGO du

05/10/20

11/20

DT_blizz

**Madame THOMAS absente et
non représentée**

11/20

Eric

Asente (Eric)

Eric

Asente (Eric)

10/20

DT_blizz

Nécessité de mise en
concurrence du syndic
Gerloge

10/20

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les

opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rappor

10/20

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

10/20

VOTE 1^{er} RESOLUTION

Eric

Eric pour

Th. THOMAS

Thibault : première résolution
: OUI quitus à la gérance

Th. THOMAS

résolution

DT_blizz

Didier 1ere résolution : Pour

DT_blizz

Didier 1ere résolution : Pour

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 593 973,44 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

VOTE 2^{ème} RESOLUTION

manière suivante :

11:02

Anne-Marie THOMAS-
BLONDEL 147 602,39
euros

11:02

Th. THOMAS

Thibault : deuxième
résolution POUR

11:02

Anne-Marie THOMAS-
BLONDEL 147 602,39
euros

11:02

euros

11:02

Th. THOMAS

Thibault : deuxième
résolution POUR

11:02

Anne-Marie THOMAS-
BLONDEL 147 602,39
euros

11:02

Eric THOMAS 148
790,35 euros

11:03

790,35 euros

Didier THOMAS 148
790,35 euros

Thibault THOMAS 148
790,35 euros

Th. THOMAS
**Thibault : deuxième
résolution POUR**

Eric

Th. THOMAS
**Thibault : deuxième
résolution POUR**

Eric
Eric pour la resolution2

DT_blizz
Didier 2 eme resolution : Pour

DT_blizz
**Monsieur Guillerminet pouvez
vous dans la feuille de**

Eric
Eric pour la resolution2

11:03

DT_blizz
Didier 2 eme resolution : Pour

11:05

DT_blizz
**Monsieur Guillerminet pouvez
vous dans la feuille de
présence reprendre l'ordre
des noms de la 2 ème
résolution. avec mes
remerciements DT**

11:07

Mme Anne-Marie THOMAS - Blois
67 bd Excl. maun
75016 PARIS



Numéro de l'envoi : **1A 166 259 1873 6**



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

- 3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**
- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 - **Sur Internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 - **Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

34350	VENDRES PAYS D ORB TERRES	H
Date :	Prix :	CRBT :
13/10/20	6,65EUR	R
Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		

PARAG 07/10/20 Expéditeur

SE: Michel THOMAS
M. THIBAUT THOMAS
9 impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

~~Mme Anne-Marie THOMAS - Blois
67 bd Excl. maun
75016 PARIS~~

Présenté / Avisé le : 16/10/20

Distribué le :

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature (Préciser nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur*



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 166 259 1873 6**



PARAG 07/10/20 Renvoyer à **FRAB** 15 OCT. 2020

SE: Michel THOMAS
M. THIBAUT THOMAS
9 impasse les Hauts de Serignan
34410 SERIGNAN

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

DREIVE DE NÉDÔT

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092929 04-19

SGR 2 V22 MSR 1B 15-1092929 04-19

